

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE  
L'UNION  
6 bis avenue des  
Pyrénées  
BP 39  
31240

05.62.79.86.16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres  
- en exercice : 17  
- présents : 12  
- ayant pris part au vote : 13  
- procurations : 1

L'an deux mille dix-neuf et le 14 novembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis dans les locaux de la Halte Répit sur convocation régulière en date du 6 novembre, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS Vice-Présidente.

**Etaient présents** : MME ISABELLE GODEAS, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, NADINE MAURIN MME MARIE BIRE, MME RAYMONDE CORBON, M. ANDRE DA PONTE, MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, MME RENEE HUMEAU, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME MONIQUE BEZOS

**Etaient absents ayant donné procuration** : M. JOËL FEUILLERAT (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS)

**Était absent excusé** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME MICHELE CHAVE, ELISABETH ATTELAN,

### DÉLIBÉRATION 2019/31

#### Objet : Convention de partenariat avec L'Association Familiale Intercantonale

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que depuis décembre 2016, l'Association Familiale Intercantonale (AFC) intervient régulièrement sur la commune de l'Union en délocalisant certaines actions de sa plateforme pour favoriser l'accessibilité aux Unionais à des groupes d'échanges proposés aux aidants.

L'objectif de cette nouvelle convention est de fixer le cadre dans lequel seront mises en place ces actions et le partenariat avec le CCAS de L'Union.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS,

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

## Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

### Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver la convention de partenariat,
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

*Pour copie conforme,*

*La Vice-Présidente,*

*Isabelle GODÉAS*



- Transmis le 22 NOV. 2019
- Affiché le 22 NOV. 2019